

Département du Territoire de Belfort Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 034-2025 Compte Administratif Séance du 8 avril 2025	Nombre de conseillers en exercice Nombre de conseillers présents Nombre de conseiller absents Dont suppléés Dont représentés 42 30 12 1 6
--	---	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric PARROT, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

Vu la décision de tenir la séance à huis clos, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-18,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes
Pour : 36
Contre : 00
Abstention : 01

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ANNEXE AMENAGEMENT ZONES D'ACTIVITE						
Résultats reportés.....		36 500,39		25 476,19	0,00	61 976,58
Opérations de l'exercice.....	3 323,00	21 794,00	39 314,08	38 365,12	42 637,08	60 159,12
TOTAUX	3 323,00	58 294,39	39 314,08	63 841,31	42 637,08	122 135,70
Résultats de clôture.....		54 971,39		24 527,23	0,00	79 498,62
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES	0,00	54 971,39	0,00	24 527,23	0,00	79 498,62
RESULTATS DEFINITIFS		54 971,39		24 527,23		79 498,62

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, D. ILTIS, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Pour expédition conforme
Le Président

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Christian CANAL

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".